L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:

LUNDI MATIN, 6 AOUT.

FEUILLETON.

LE MARI EMBAUME

Souvenirs d'un page de M. de Vendôme,

par

PAUL FEVAL.

Deuxième partie.

LE MORE.

VIII. — (Suite.)

LES DEUX BERGAMASQUES.

Je ne sais comment avaient fait les deux Bergamasques. Soit qu'ils fussent doués d'une agilité particulière, soit que les terribles intrus n'eussent point affaire à eux, ils avaient pris la clef des champs dès le commencement de la bagarre, emportant avec eux, comme c'était leur droit, les chausses, les pourpoints et les manteaux du conseiller et de maître Mathieu.

Ceux-ci restaient à la merci de leurs persécuteurs. Les coups de plat tombaient drus comme grêle avec ce bruit que rend l'aire campagnarde aux jours d'automne où on bat le blé. Nos deux compères n'osaient pas crier, sentant leur cas détestable.

Ils ignoraient d'ailleurs complétement à qui ils avaient affaire et attribuaient le régal qu'on leur offrait à M. le baron de Gondrin-Montespan, sans doute averti par la trahison des Bergamasques. Etourdis, aveuglés, perdus, ils recevaient sans mot dire cette averse de bourrades qu'on leur distribuait dans le plus profond silence. On eût dit vraiment que les deux bourreaux y allaient pour leur plaisir. Ces grandes diablesses d'épées montaient et retombaient en mesure, se trompant quelquefois de sens et fendant un petit peu par mégarde, car il y avait du sang sur la poudre blanchâtre qui recouvrait le sol.

Au bout de deux grandes minutes, et après un demi cent de solides horions, Mathieu Barnabi qui tournait comme un rat musqué dans sa cage, trouva enfin une issue pour fuir. C'était une ouverture communiquant avec l'intérieur de la batisse. Il s'y lança à corps perdu, butta contre un soliveau, tomba, se releva et reprit sa course. Le conseiller le suivit. Ils empochèrent encore quelques bonnes estafilades à la volée, mais enfin ils se perdirent dans la cohue des matériaux entassés pêle-mêle, et parvinrent à gagner les fenêtres de derrière qu'ils franchirent sans se retourner, puis, mettant bas toute vergogne, ils se lancèrent, demi-nus qu'ils étaient et vêtus seulement de leurs chemises, au travers des rues, comme si le diable eût été à leurs trousses.

On ne les avait pas poursuivis très loin, et il y avait déjà du temps que nos deux loups-garous, maîtres de la place, reprenaient paisiblement haleine en examinant les diverses pièces du costume de montreurs de lanterne magique qu'ils allaient à leur tour revêtir, — à moins d'accident nouveau, car ces robes arméniennes semblaient, ce soir, ne pouvoir tenir sur les épaules de personne.

C'était, en effet, pour conquérir ces dépouilles opimes que la furieuse attaque avait eu lieu. Du moins, tel était le but de l'un des assaillants: le général; l'autre qui représentait l'armée, ne savait pas encore pourquoi il avait si joyeusement combattu.

Au moment où nous retrouvons les vainqueurs sur le champ de bataille, qui leur appartenait désormais, ce coquin de Mitraille se tenait les côtes et riait à perdre haleine.

— Par la messe! disait-il, seigneur Estéban, vous êtes un agréable camarade, et je raconterai l'histoire par le menu à ma petite Mélise, qui n'aime pas ce cafard de Saint Venant. J'en rirai longtemps, vrai Dieu! car jamais je ne vis si drôle de mine que celle du vieux Mathieu, l'empoisonneur.... Il avait dit autrefois sa bonne aventure à maître Pol de Guezevern, qui était un gai luron, je le jure, avant d'avoir son titre de comte.... Et le conseiller! Ventre saint gris! comme dit monseigneur, le plat de l'épée claquait sur sa chair dodue comme si on eût fouetté de la crème.... Et qu'allons nous faire, maintenant, s'il vous plait?

— Nous allons, répondit don Estéban, qui relevait une des deux robes étendues sur le sol, revêtir ces guenilles et prendre, moi la grande bote que voici, toi la vieille que voilà.

— Ah! ah! fit Mitraille, après?

— Après, nous reviendrons chez M. le gardien de la porte Le Mercier.

— Au palais cardinal?

— Au palais cardinal. Et M. le gardien nous fera monter dans ces galeries là-haut, que tu vois si bien éclairées.

— Chez madame la reine régente? demanda Mitraille stupéfait.

— Juste, répondit le More. Sa Majesté a rassemblé ses amis pour nous voir.

— Pour nous voir! répéta Mitraille qui ouvrit des yeux énormes.

Le More passa les manches de la robe qu'il tenait à la main.

— Fais comme moi, ordonna-t-il, et fais vite. On nous attend.

Mitraille prit la seconde robe qu'il tourna et retourna en tous sens.

— Si je n'avais pas bu, grommela-t-il, je ne serais pas venu. J'ai peut-être eu tort de boire.

— Quand je suis à jeun, reprit-il tout haut, j'ai souvent l'idée que je vous fendrais la tête un jour ou l'autre, seigneur Estéban.

— Alors, il ne faut jamais rester à jeun, ami Mitraille. J'ai la tête dure, et si on la fendait, cela ferait peut-être tort à ceux que tu aimes.

Mitraille passa une des manches de la robe.

— Je vous ai interrogé bien souvent, poursuivit-il; jamais vous ne m'avez répondu. Si je pouvais penser que vous êtes contre madame Eliane....

Le More garda le silence. Mitraille continua.

— Voulez-vous me dire, oui ou non, si vous êtes contre madame Eliane?

— La! s'écria don Estéban avec une gaieté soudaine, me voici costumé!... Dépêche ou nous arriverons trop tard, coquin de Mitraille!

— Quand vous me parlez comme cela, pensa tout haut l'ancien page de Vendôme, je suis pourtant bien sûr d'avoir entendu votre voix autrefois.

Le More se rapprocha de lui et l'aida à revêtir la robe. Il faisait nuit, mais leurs yeux, habitués aux ténèbres, se croisèrent un regard.

— Vous n'êtes pas un Africain, dit encore Mitraille. Etes-vous bien un Espagnol?

Le More, au lieu de répondre, se baissa, prit son ancienne défroque et fit un paquet de son pourpoint enveloppé dans son burnous. Il cacha le tout derrière une grosse pierre.

— Innocent! dit-il après un instant de silence. Ta fille a de meilleurs yeux que toi. Quels sont ces gens que nous venons de battre? Les regardes-tu comme des amis de ta dame?

— Non, certes.

— Ils étaient là pour la perdre.

— Y êtes-vous pour la sauver?

— Capitaine, répliqua le More qui revenait portant la grande boîte de Luca Barnese, nous causerons de cela une autre fois. Ce soir, je ne suis ni Africain, ni Espagnol, ni Français: je suis natif de la cité de Bergame, au pays lombard voisin, et je montre, moyennant finances, la lanterne-magique, pièce magique, pièce curieuse qui est la dedans. Vous m'accompagnez en qualité de vielleux, comme Mathieu Barnabi allait accompagner M. de Saint Venant, et nous y avions mis ordre.

— C'est pardieu vrai! l'interrompit Mitraille, les mécréants étaient en train de se déguiser!

— Et comme vous êtes pas en état, comme le susdit Mathieu Barnabi, de jouer un rigodon sur cet instrument....

— Par ma foi, non! je n'y connais goutte!

— Nous allons vous bander la main droite, et vous serez Luigi Barnese, mon frère, souvenez-vous bien de votre nom, lequel ne peut point exercer son talent parce qu'il a reçu ce soir une blessure au poignet.

Tout en parlant, le More avait trempé un mouchoir dans le sang qui se caillait sur le sol, et faisait deux ou trois doubles tours autour du poignet de Mitraille.

Celui-ci se laissait faire machinalement.

Le More lui mit un des deux voiles noirs sur le visage et noua l'autre autour de son front.

— Maintenant, dit-il avec un accent de bonne humeur, prenez votre vielle, capitaine, et en avant!

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que don Estéban, — le More, — quelque fût d'ailleurs son dessein, était nanti de tous les renseignements nécessaires pour jouer avec succès le rôle bizarre dont il s'affublait.

Il avait assisté d'abord à la conversation intime du conseiller de Saint-Venant avec son compère Barnabi; ensuite il avait écouté l'entretien que ces deux respectables personnes avaient eu avec les deux vrais bergamesques.

Une seule chose lui avait échappé, et le besoin de notre drame nous force à le noter avec soin, c'était l'allusion faite à l'ingratitude de la reine régente par rapport au service si important que lui avait rendu madame Eliane au manoir de Rivière-le-Duc, entre Poissy et Saint-Germain.

A ce moment de leur entretien, Saint Venant et Barnabi s'étaient par hasard éloignés de la maison en construction.

Nous ajouterons, car le lecteur peut l'avoir oublié, que ce même personnage mystérieux, le More, assistait à la scène qui avait eu lieu quelques jours auparavant dans l'antichambre de M. le duc de Vendôme, scène racontée à notre belle Pola par Mélise, et origine du duel entre M. de Gondrin et le jeune Gaëtan, avait entendu que la moitié de l'histoire, c'est-à-dire la portion qui permettait d'appliquer à madame la comtesse de Pardaillan cet odieux nom de Messaline.

Le dénoûment vrai de l'aventure, qui n'avait point pénétré encore dans le public, pouvait lui être inconnu. Peut-être ne savait-il point qu'en tout ceci madame Eliane s'était dévouée pour tromper la jalousie du feu roi et épargner à la reine un cruel danger.

S'il ne le savait pas d'avance, la conversation de Saint-Venant et de maître Mathieu, coupée juste à l'endroit qui aurait pu le renseigner ou du moins le mettre sur la voie, le laissait dans sa complète ignorance.

Dans la vérité des événements qui composent notre vie à tous, il arrive souvent que des drames bien plus terribles que le notre tournent autour d'un pivot encore plus subtil.

Le More ne savait pas, en effet, et tout l'effort de sa robuste volonté l'entraînait vers une voie qui devait l'enfoncer toujours plus avant dans son erreur.

Et nous pouvons le dire tout de suite: il n'y avait nulle chance qu'il put être éclairé par le hasard. Ceux qu'il interrogeait, ceux qui étaient dévoués corps et âme à madame la comtesse de Pardaillan gardaient le silence sur tout ce qui la touchait: obéissant en cela à ses ordres formels.

Et la rigueur des ordres de madame Eliane avait son origine dans ce fait qu'elle espérait tout de la reine, qu'elle avait un impérieux besoin de la protection de la reine. On lui avait dit: Soyez discrète! Elle obéissait.

— Venez voir, messieurs! s'écria maître Chantereine, voici les deux charlatans de Bergame qui traversent la Cour-Orry pour se rendre chez Sa Majesté.

Un groupe de curieux se forma sur la porte. Le More et ce coquin de Mitraille marchaient en effet vers la porte Le Mercier: l'un portant la grande boîte, l'autre la vielle.

— Le signor Luca semble bien plus grand qu'avant-hier, dit la cabaretière, et le signor Luigi plus gros.

— C'est l'effet des ténèbres, répéta doctoralement son époux, et je m'étonne que M. le baron de Gondrin ne leur ait pas donné seulement un valet pour porter leur mécanique.

Ce fut tout. Les deux prétendus bergamasques étaient introduits en ce moment dans la petite conciergerie où maître Hugon, gardien de la porte Le Mercier, les accueillit par ces mots:

— Mes drôles, vous êtes en retard.

La voix qui se fit entendre sous le voile du More n'était plus une imitation fantasque du parler lombard, comme l'échantillon donné par le conseiller: c'était la propre voix de Luca Barnese: à tel point que ce coquin de Mitraille en fut frappé.

— Excusez-nous, ami, dit cette voix; nous venons de loin et nous avions un lourd fardeau à porter.

— Le fait est, grommela le concierge, en examinant la boîte du coin de l'œil, que cette diablerie là doit peser son poids. Est-ce vrai qu'on y voit tous ce qu'on veut?

— Et parfois ce qu'on ne veut pas, ami, répondit le More avec gravité.

— Ami! ami! répéta maître Hugon un peu scandalisé. En vérité, ces gaillards là vous mangent dans la main.... Montez et dépêchez, mes drôles, ou va vous ouvrir la chambre des concerts et vous aurez des valets qui vous aideront dans toutes vos manigances.

— C'est ce que nous avait annoncé M. le baron, dit le faux Lucas Barnese. Suivez-moi, mon frère Luigi.

Le frère Luigi avait l'oreille assez basse, mais comme, en définitive, son rôle était muet, il ne le jouait point encore trop mal.

Quant au More, il y avait une chose qu'il redoutait singulièrement, c'était le trop de zèle de M. le baron de Gondrin Montespan qui, en sa qualité d'impressario, allait peut-être venir et s'occuper des préparatifs. A tout hasard, en montant, il recommanda à Mitraille de bien tenir son voile et remit le tout à la grâce de Dieu.

Il n'y avait dans la salle de concerts que des valets de la reine qui avaient préparé d'avance le drap blanc qui sert à ces sortes d'exhibitions. Le More fit disposer le drap au fond de la pièce et dit:

— Maintenant, amis, sortez tous. Le grand secret que contient cette boîte nous a coûté, à mon frère et à moi, une fortune. Tant qu'il y aura ici un seul témoin, nous ne pouvons nous livrer à nos travaux préliminaires.

Les valets sortirent, regardant la boîte avec un aspect goguenard, où il y avait pourtant un peu de frayeur.

Comme le dernier s'éloignait, ce coquin de Mitraille dit:

— Je ne sais pas parler savoyard, moi. J'étouffe là-dessous. Demandez-leur un peu à boire.

Don Estéban se rendit à ce désir, et Mitraille eut une cruche de vin du roi. Il était temps: sa sagesse commençait à faiblir. Heureusement que le vin était bon et qu'il en but une bonne lampée, ce qui, joint aux libations de la soirée, le tint en cet état de solide philosophie où sa fille Mélise aimait tant le voir.

Aussitôt que les valets furent sortis, le More, laissant là sa boîte et le reste, s'élança vers une large porte, recouverte d'une draperie, et derrière laquelle on entendait un incessant murmure.

Mitraille ne songeait ni à le suivre ni à l'épier; il avait sa cruche.

Don Estéban était très pâle en ce moment, et sa respiration s'embarrassait dans sa gorge. Il souleva son voile. Sa figure, remarquablement belle, mais d'ordinaire immobile comme un masque de bronze, exprimait une profonde émotion.

— Quinze ans! murmura-t-il; quinze ans!

Et se pencha jusqu'à mettre son œil à la serrure de la porte.

Il resta là longtemps. La chambre voisine était le salon de la reine que la partie intime de la cour, c'est-à-dire la faction composée des anciens ennemis de Richelieu, remplissait en ce moment.

D'abord, don Estéban ne vit point ce qu'il cherchait.

Un large cercle, où tout le monde, gentilshommes et dames, portait le deuil d'étiquette, s'arrondissait devant lui.

Quand il eut parcouru du regard cette assemblée où la morne uniformité des parures n'empêchait ni le luxe des hommes, ni la brillante coquetterie des dames, il poussa un large soupir.

Elle n'est pas là! pensa-t-il tout haut.

Il allait se redresser, quand un scrupule lui vint:

— Peut-être que je la vois, ajouta-t-il, sans la reconnaître. Elle doit être bien changée. Quinze ans!

En ce moment, il tressaillit si violemment que Mitraille éloigna son verre à demi-plein de ses lèvres pour demander:

— Que diable avez vous, mon camarade?

Estéban ne répondit point.

Juste en face de lui, de l'autre côté de la porte, il y avait une femme merveilleusement belle dont la toilette de deuil, simple, mais magnifique, valait une fortune.

Elle souriait en ce moment à un homme jeune encore et très beau cavalier qui portait trop galamment son costume ecclésiastique.

Estéban appuya sa main contre son cœur, comme s'il eût voulu en comprimer la terrible révolte.

— C'est elle! prononça-t-il entre ses dents serrées, toujours belle! aussi belle qu'autrefois! Et souriante! et heureuse! sur ce visage charmant, il n'y a nulle trace d'angoisse! Elle n'a même pas souffert!

Il alla prendre Mitraille par le bras et l'amena jusqu'à la porte.

— Regarde devant toi, dit-il.

Oh! oh! fit Mitraille en mettant à son tour l'œil à la serrure, le cercle de la Reine!

— Regarde devant toi, répéta le More dont la voix s'étouffait dans sa gorge. Que vois-tu?

— Par mon patron! s'écria Mitraille, je vois madame Eliane! Je la croyais retournée à son poste auprès de ce pauvre Guezevern!

Estéban eut un amer sourire.

— Avec qui parle-t-elle? demanda-t-il.

— Ne connaissez vous point M. le cardinal de Mazarin? répliqua Mitraille.

Don Estéban resta un moment silencieux.

— A notre besogne! ordonna-t-il enfin. D'autres diraient: J'en ai assez vu. Moi, je veux une certitude!

Mitraille n'entendit point cela. Il regardait le fils de son maître, le jeune duc de Beaufort qui brillait comme un soleil de jais et papillonnait autour de la reine régente, en favori qu'il n'a deja plus de rivaux.

Estéban avait enfin ouvert sa boîte. Il passa quelques dix minutes à disposer les lames de verre selon une idée qu'il avait et murmura:

— C'est pour elle que je vais jouer cette comédie. Allons, ami, appelle les valets qu'on prévienne la cour! Je suis prêt.

VARIETES.

PARIS AU JOUR LE JOUR.

Pour commencer gaiement, parcourons ensemble la chronique de Nadar dans le *Moniteur des Eaux*:

Le foyer du nouvel Opéra à lui seul sera pour les compositeurs ce que sont ensemble aux peintres le Louvre et le Luxembourg. Il accepte les vivants; mais à ces derniers il fait maigre place — Auber et Rossini y doivent figurer seuls.— La question est là....

Quant aux morts, la liste se termine par le nom d'Halevy, contre lequel je n'eus jamais, la *Magicienne* à part, qu'une rancune.

Le piano, avait dit Halevy dans je ne sais quelle distribution de prix de piano, — le piano, cet ami — discret (— !) qui ne répond que quand on l'interroge et qui sait se taire à propos — !!!»

Ceci n'était plus de la déclamation, c'était de la provocation, et les honnêtes gens en frémirent justice.

D'Halevy à M. Bache la distance est grande; mais Nadar a des jambes de sept lieues.

Le petit clerc de la *Chanson de Fortunio*, le roi de Boëme d'*Orphée aux enfers*, que le délai fréquent de sa santé éloignait depuis un an de la scène, Bache n'a pu guérir.

L'air des champs l'a remis sur pied, il a achevé de se refaire en arpentant à la journée les environs de Paris.

Seulement, — chose qui paraissait impossible, — Bache a trouvé le moyen de maigrir.

Ce n'est rien, s'il ne permet pas à la réaction de trop lever la tête, et s'il ne l'engraisse pas trop.

Mais Bache n'a pas su se faire des amis partout et toujours. En voyant ses longues jambes dégingandées plus chétives que jamais dans le tuyau de son pantalon, un de ses camarades n'a pu s'empêcher de dire:

— C'est du faux!

— Le *Sport* fait à son tour le portrait de M. de Bismark:

C'est un homme, disaient les personnes qui ont vécu dans son intimité à l'époque où il occupait un hôtel sur le quai anglais à Saint-Petersbourg, c'est un homme d'une extrême amabilité, d'une sociabilité charmante et chez qui on ne soupçonnerait jamais, dans ses relations du monde, la brusquerie insolente de son esprit.

L'idée, dans son cerveau, a la rapidité du fer, et le courage est en quelque sorte son tempérament. Cette disposition morale s'est constamment montrée dans le cours de sa vie. Il a eu dix-neuf duels dans la période qui part de sa jeunesse et aboutit à sa position de premier ministre. On voit qu'il a l'humeur batailleuse.

Sa tenue, quoique bonne, ne se fait remarquer par aucune de ces recherches d'élégance qui distinguent la plupart des ministres anglais, et, en général, le monde aristocratique du Nord; aussi, pour donner une idée de sa personne, un prince russe de ses amis disait-il: "Bismark est charmant, mais il ne porte ni gants ni cols," ce qui paraissait à ce prince, très grand seigneur, une anomalie, une lacune, un *desideratum* dans les lois de l'étiquette.

— De M. de Bismark, la chronique du *Sport* passe au fusil à aiguille, dont chacun a dit son mot. Voici le sien:

Beaucoup, d'accord avec les événements qui ont leur démonstration irréfragable, vantent cette arme nouvelle, qu'on dit même d'invention française; d'autres ne manquent pas d'arguments spécieux pour en combattre l'usage. Les Anglais, qui eux aussi ont combattu le fusil à aiguille, lui ont donné une attention sérieuse, à la suite de laquelle ils ont armé ou sont à la veille d'armer quelques-uns de leurs régiments de fusils faits d'après un système américain d'une extrême ingéniosité, qui est une modification du système prussien. Ce fusil se charge par la culasse, il tire douze à seize coups par minute. On peut l'adapter à un fusil à piston ordinaire moyennant 16 schillings (20 fr.)

La culasse, de sept centimètres d'épaisseur et en fer plein, s'ouvre comme s'ouvre une tabatière, bien que fermant très hermétiquement. A la partie pleine de la culasse adhère un mécanisme qui se rattache à l'extérieur par un petit bouton sur lequel le chien s'abat; la pression communiquée par un ressort intérieur qui frappe la poudre fulminante.

Il existe un autre fusil à aiguille d'origine belge, dans lequel l'aiguille touche sur la cartouche, comme dans le fusil prussien, et qui est à ce dernier ce que le fusil à piston est au fusil Lefaucheux.

— Ce que c'est que la discipline en Russie, s'il faut en croire le *Progrès*, de Lyon:

On était devant les murs de Warna, des soldats russes devisaient entre eux des faits d'armes. L'un d'eux demanda aux autres:

— Croyez-vous qu'il nous soit possible de prendre une place semblable à celle ci, bien défendue par de braves soldats et une bonne artillerie?

— Oh non! répondirent-ils unanimement; il y aurait folie à le tenter.

— Mais, reprit le premier, si les chefs nous l'ordonnaient et le czar le voulait.

— Alors, ce serait bien différent, reprirent-ils en chœur, nous la prendrions!

O douce perspective du knout! que ne ferais-tu pas faire!

— Il faut laisser à la *Presse* toute la responsabilité des calculs suivants:

Les vins royaux et impériaux de Johannisberg, ces grands vins de cabinet, sont, en sûreté: ils ont passé notre frontière et sont arrivés à Paris, où l'ambassade d'Autriche les a fait déposer dans des entrepôts spéciaux.

Les soldats prussiens qui prenaient si facilement d'assaut ces vieux fûts contenant le liquide précieux, ne se heurteront plus aujourd'hui dans les caves des villes où ils apportent le bon ordre et la paix, que contre des vins de petite qualité dont ils ne seront pas complétement satisfaits assurément, s'ils sont déjà habitués aux grands crus de la Forêt-Noire.

Le vin de la Rose Rosenwein, enfant gâté de Brême, est d'une valeur fabuleuse et d'un goût supérieur, disent les enthousiastes, à tous les crus du monde. Une seule bouteille de ce vin coûte à la ville plus de 2,750,000 rixdalers — en monnaie de France, plus de 10 millions; — un verre, ou la huitième partie de la bouteille, coûte 1,400,000 fr.; une goutte, environ 1,400 fr.

On se rappelle sur quelle base est fondé ce calcul, dont la précision, en finance, n'est pas contestable. Une pièce de vin allemand, contenant 204 bouteilles, coûtait, en 1624, époque où ce vin a été mis en tonneau, 300 rixdalers, ou 1200 fr.

En comptant les frais d'entretien de la cave, les contributions, les intérêts composés de cette somme, une pièce coûte aujourd'hui près de 600,000,000 de rixdalers; une bouteille, par conséquent le prix que nous venons d'indiquer.

Pendant l'occupation française, quelques généraux de l'empire vidèrent, sans façon, une quantité considérable de cette précieuse liqueur; aussi les bourgeois de Brême prétendent-ils que leur ville a payé à la France une plus forte contribution que toutes les villes de l'Allemagne réunies.

— Nous trouvons, dit la *France*, cette touchante annonce dans le *Galignani's Messenger*, le journal anglais qui se publie à Paris:

A JEANNIE. Songez à votre mari, à Lilly, à la mère d'Em...., à toutes vos sœurs. Mettez fin à cette horrible situation. Annie vous attend dans le vieil endroit que vous savez.

Quel que soit le roman que laissent deviner ces quelques lignes, nous sommes sûrs que Jeannie, si elle les a lues, ne résistera pas à l'appel qu'elles contiennent, et surtout au souvenir qu'on y évoque de Lilly, un nom tout poétique, celui du bébé de la maison, sans doute, du trait d'union qui servira à rapprocher les deux époux.

M., I, nl,

Dear Jenny,

O take the steamer

To Dover!

— Le *Constitutionnel*, de son côté, rend compte d'un livre sur l'Amérique équatoriale, par M. Onffroy de Thoron, qui se qualifie «émir du Liban, par acclamation générale en 1841.»

Quoi qu'il en soit, le volume est curieux, à en juger par l'extrait qui va suivre.

Il s'agit de deux généraux péruviens surpris par une tempête dans la Cordillière des Andes:

Nos deux amis, engagés dans une longue conversation, ne s'aperçoivent guère du retard qu'en éprouvait l'allure de leurs mules. Ils étaient donc encore dans une partie élevée de la Cordillière lorsqu'ils furent surpris par une violente tempête. Ils allaient, sous une averse de grêle, et la foudre, à chaque instant, éclatait et tombait autour d'eux; la terre, en contact avec l'électricité des nues, lançait elle-même des flammes; enfin, la puissance des vents était telle qu'ils étaient sur le point de se voir enlever avec leurs montures.

Mais où trouver un abri? Ils arrivèrent près d'un étang:

— Tiens! dit l'un d'eux, si nous nous mettions dans l'eau jusqu'à ce que l'orage se dissipe, nous serions moins exposés que sur le chemin.

— Idée lumineuse! répliqua l'autre.

Et les deux camarades descendirent de dessus leurs bêtes pour s'appliquer une partie du supplice de Tantale: c'est-à-dire qu'ils s'enfoncèrent dans l'eau jusqu'au menton. Leurs corps étaient préservés, mais non leurs têtes, sans cesse menacées par la foudre. Ils les plongeaient donc à chaque moment sous l'eau, croyant sauver ainsi leur existence.

Soudainement, ils virent foudroyer leurs deux mules; et, comme c'est tout naturel, ils connurent toute l'horreur de leur situation et la peur les gagna; ils se crurent voués à une mort certaine, et, faisant le sacrifice de leur vie, ils recommandèrent leur âme à Dieu.

— Ami, dit l'un d'eux, je ne sais plus un mot de prière ni l'acte de contrition.

— Alors, répondit l'autre, je prierai à haute voix, tu n'auras qu'à répéter mes paroles.

Celui-ci se mit donc à réciter l'acte de contrition et son ami fit la même chose; tous les deux se donnèrent force *meâ culpâ* en signe de repentir; enfin, le plus dévot d'entre eux, qui avait été élevé dans un couvent, sut dire encore la prière des agonisants.

Ces deux êtres, sanctifiés et résignés à mourir, faisaient maints plongeons et maints signes de croix; ils n'avaient pas de plus sûrs paratonnerres; aussi ne furent-ils point foudroyés.

Mais quand cessa l'orage, ils avaient passé plusieurs heures dans un bain glacé; ils n'avaient plus de montures, point de vivres ni d'habits de rechange; la tempête, ouragan formidable, avait emporté leurs mules dans les abîmes! Ils durent donc, dans cet état lamentable, faire à pied plusieurs lieues pour atteindre une habitation, et, lorsqu'ils y arrivèrent, leurs cheveux étaient blancs.

— Le *Nord* raconte une série d'incidents curieux qui ont signalé une vente judiciaire faite sur la grand'place de Bruxelles:

Un pauvre vacher de la rue des Vers avait vu saisir son chétif mobilier par une dame, sa propriétaire, qui avait obtenu un jugement, pour la modique somme de 43 fr. Les objets saisis, y compris un cheval et une charrette, furent amenés sur la place, bien que, quelques heures auparavant le débiteur eût offert de payer en plusieurs fois et de donner un à-compte, ce qui n'avait pas été accepté.

Le public, informé de ce qui se passait, prit fait et cause pour le débiteur exécuté, et fut d'accord pour ne pas enchérir. Le cheval a été adjugé pour 14 francs; la charrette 11 fr; et le reste du mobilier *un franc*. Total *vingt-six francs!* Ce résultat fut accueilli par des huées à l'adresse du créancier, et une collecte fut organisée pour racheter tous les objets vendus et les rendre au vacher; celui-ci, non-seulement est rentré gratis en possession de son mobilier, mais a reçu, en outre, une petite somme d'argent, formant l'excédant de la collecte.

Le plus curieux, c'est que l'on a su après que le mari de la créancière en question avait protesté lui-même contre la saisie et la vente, n'avant pas autorisé sa femme à cet effet, comme le veut la loi.

— Madame Raymond aborde un chapitre encore plus délicat:

Dans cette compagnie, les visages féminins étaient des tableaux ambulants; sur une épaisse couche de fard, fixée par un enduit composé d'un corps gras, se dessinaient des veines bleuâtres; les yeux étaient entourés d'un cercle noir, les joues enluminées par du carmin, les lèvres couvertes d'une pommade rose, mélange d'axonge et de carmin, qui aujourd'hui sert à la fois à embellir la nature et à nourrir l'estomac. La place attribuée à cette pommade rend en effet ce cumul inévitable.

On conçoit que cette peinture redoute le grand jour et doive être comme toutes les autres peintures, vue à distance. Etaler sous les rayons du soleil cette œuvre nécessairement imparfaite, et soumise à un si grand nombre d'accidents, est une entreprise téméraire; aussi place-t-on le visage féminin, ainsi revu et corrigé, sous la protection d'un voile, qui dissimule un peu les fissures se produisant dans le tableau, les lacunes qu'un sourire imprudent peut causer dans la couche qui recouvre les lèvres.

— Le jeu tient bon à Hombourg; chaque jour y voit arriver de nouveaux visiteurs, et parmi eux des personnages célèbres, par exemple, la princesse Gagarine dont le mari, dit la *Chronique de Francfort*, eut une mort extrêmement dramatique.

Le prince fut l'un des héros du fameux siége de Kars, pris par les Russes en 1855 et rendu à la paix; ce fut lui qui mena les colonnes à l'assaut de ces formidables positions, l'un des boulevards de l'Orient, et dont la force fut plus que doublée par les habiles dispositions du général anglais William, accouru avec les seules ressources d'un esprit supérieur au secours des Turcs surpris et *désorientés*.

Quoique cet assaut désespéré des Russes n'ait point réussi, le prince, chef des colonnes d'attaque, n'y montra pas moins la plus brillante valeur, et ne se retira qu'après avoir perdu dans des élans infructueux, mais héroïques, la presque totalité de ses soldats. Couvert de blessures, il ne dut la vie qu'à la tendresse de sa femme, dont les soins le ramenèrent des portes du tombeau.

Elle ne fut pas aussi heureuse dans la circonstance suivante qui coûta la vie à son époux. Nommé, à la paix, gouverneur général des possessions russes du littoral de la mer Noire, il s'attacha à réprimer l'humeur belliqueuse des princes indépendants de la montagne. La Sonanetie avait alors pour prince un homme de sept pieds de haut, type de tout ce que la race humaine peut produire de plus accompli en qualités physiques.

Cette contrée, située presque sur la crête du Caucase, échappait par sa position géographique à l'influence du nouveau gouverneur, qui vit qu'il n'y avait d'autre moyen de la soumettre qu'en lui enlevant son prince et en le transportant au fond de la Russie. Sous un prétexte spécieux et à l'aide de promesses séduisantes, on l'attira à Koutaïsse, chef lieu du gouvernement, et l'on le prévint tout à coup qu'il allait partir pour le lieu d'exil désigné. Ce fut le général Gagarine qui lui annonça.

Habitué à la vie des camps, n'ayant d'ailleurs des montagnards du pays qu'une médiocre estime, le général mit dans ses procédés une brusquerie et un sans façon qui froissèrent profondément la légitime fierté du prince des montagnes. On n'avait pas songé à le désarmer et il avait tout un arsenal sur lui, selon la mode du pays. Plus rapide que l'éclair, sa main se trouva armée du long poignard qui pendait à sa ceinture, et d'un bond prodigieux il se jeta sur le général qu'il transperça. Puis, ne se connaissant plus de rage, il courut au devant des aides-de-camp, des secrétaires, des gens accourus au bruit, et en fit une horrible boucherie.

Dix-huit personnes y perdirent la vie, y compris le général prince Gagarine, qui n'avait échappé aux balles de Kars que pour tomber sous les coups d'un furieux. Le prince montagnard se retrancha dans une maison voisine dont il fallu faire le siège en règle pour se rendre maître de sa personne. Condamné à être fusillé, ce colosse, sous les pas duquel la terre tremblait et résonnait comme sous les roues d'un char pesamment chargé, mourut en faisant preuve d'une rare intrépidité.

— Mme Emmeline Raymond, dans la *Mode illustrée* nous dépeint les fureurs des toilettes actuelles:

Elle portait un jupon court, sur lequel s'étageait une robe encore plus courte; elle était chaussée de bottes ornées de glands, qui se jouaient sur leurs hautes tiges; énumérer les pendeloques de cristal, de métal qui s'alignaient sur la robe de cette dame, serait une entreprise qui prendrait trop de temps et trop de place; son justaucorps était fixé par un baudrier, et l'on cherchait involontairement à sa gauche l'épée qui aurait dû s'y suspendre. En revanche, deux longs bouts de ruban, représentant les rênes avec lesquelles on tient un animal en laisse, s'attachaient à son col, et traînaient jusqu'à terre.

La partie la plus curieuse de ce travestissement était la coiffure de cette dame. Un immense échafaudage de cheveux blonds-roux, crêpelés, annelés, ébouriffés, flottants en un savant désordre sur son dos et sur son cou, soutenait un tout petit plateau, garni de festons composés de grosses perles enfilées; ce plateau, couvert de touffes de fleurs, était fixé derrière les oreilles et sous le menton par d'immenses écharpes en soie.

Les jeunes femmes qui marchaient à la suite de cette dame avaient copié ce singulier accoutrement, en tout ou en partie, quelques unes avaient même renchéri sur l'étrangeté de certains détails: ainsi, leur jupon était encore plus court, les tiges de leurs bottes encore plus longues, leur chapeau encore plus petit, leurs brides encore plus larges; de longues pendeloques en cuivre doré s'étalaient sur les écharpes qui fixaient leur couvre-chef, et accompagnaient tous leurs mouvements d'un cliquetis métallique, auquel ces dames semblaient prendre un plaisir extrême.

— Le *Monde gastronomique* de la *Liberté*:

Nous tenons pour tout de bon les dindonneaux gras nouveaux. Aujourd'hui, complimentons-les simplement de leur venue; un autre jour, nous leur consacrerons un article. Ils le méritent bien.

— Voici quelques détails au sujet de la mise à mort par le canon d'un éléphant devenu furieux. On écrit de Fribourg:

"Un événement tragique a mis en émoi hier la ville de Morat et a même fait pour un moment oublier Prussiens et Autrichiens aux bons habitants de Fribourg. Voici le fait en raccourci.

"Un cirque américain venant de Neuchâtel était arrivé à Morat le 27 juin et avait donné le même soir une représentation dont deux éléphants magnifiques, l'un mâle et l'autre femelle, faisaient les principaux frais. Mais depuis quelque temps déjà, l'éléphant mâle, fatigué sans doute par la chaleur, les marches pénibles et les exercices de tous les jours, avait perdu de son appétit et de sa bonne humeur.

"Le lendemain de la représentation de Morat, il devait partir pour Fribourg à 2 heures du matin. Mais son cornac ne l'ayant pas trouvé disposé, se permit de le rudoyer, de le faire mettre à genoux comme on le faisait faire jadis aux écoliers et de le frapper. Le colosse eut l'air de se soumettre, mais au retour de la fontaine où il s'était laissé conduire, et au moment de rentrer dans la remise de l'auberge de la *Croix-Blanche*, le voilà qui saisit à l'improviste son cornac, le lance à une grande hauteur, le reçoit avec sa trompe et le jette par terre où il lui brise la poitrine sous son pied formidable, sans qu'on eût le temps de porter secours à cet infortuné.

"A la nouvelle de cet affreux accident, une grande terreur s'empara de la population de Morat. L'éléphant paraissait, il est vrai, être rentré dans le calme, mais on assure qu'une fois qu'un éléphant a commencé à tuer ses cornacs, il n'y a plus de sûreté pour les personnes qui sont autour de lui. Quoi qu'il en soit, le directeur du cirque décida que l'éléphant serait abattu, et, comme on ne fait pas aux moyens de destruction ordinaire, on demanda à Fribourg une pièce d'artillerie.

"Mais il s'agissait de faire sortir l'animal. On y réussit au moyen d'un breuvage dont on savait que l'éléphant était friand, et qu'on plaça devant la remise, dont les portes avaient été ouvertes et dont on avait barricadé les abords avec des chars de foin. L'éléphant étant sorti pour boire, on profita de ce moment pour lâcher un coup de canon qui l'abattit.

"Le malheureux cornac avait été enseveli dans la journée au milieu d'un grand concours de monde, et l'on cite une particularité curieuse de cette inhumation. C'est que sur les deux yeux du défunt, la famille et les gens du cirque ont placé deux pièces de monnaie pour acquitter le péage des enfers."

Seule ligne directe pour la France

Service des Paquebots Poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides batiments partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

PEREIRE .... Duchesne .... 28 juillet.
VILLE DE PARIS .... Surmont .... 11 août.
EUROPE .... Lemarié .... 25 août.
NAPOLEON III .... Bocande .... 8 sept.

Prix du passage en or.

Première classe, $130. Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classes.

Les steamers de cette ligne n'admettent pas de passagers d'entrepont.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Les bagages seront visités par la Douane à leur arrivée à Paris seulement.

Steamers extra, alternant avec les paquebots-poste, qui partiront pour le Havre direct:

VERA-CRUZ ....capitaine Bellard........samedi 4 août
TAMPICO.......capitaine Gilbert-Pierre....samedi 18 août
FLORIDE.......capitaine.................samedi 15 sept.

PRIX DU PASSAGE, EN OR:

Première cabine, y compris le vin.......$90
Entrepont, avec une table excellente....$40

Soins médicaux, gratuits.

Pour plus de détails, s'adresser à GEO. MACKENZIE, Agent, 58 Broadway.

A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 53 Carondelet.
A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel;
Au Havre, chez William Iselin & Cie.

Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir ici leurs billets de passage, sans écrire ou télégraphier à New York, en s'adressant à M. V. Perrilliat No 53, Carondelet. 9 fev

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

Steamers de la malle des Etats-Unis.—Ligne Morgan.

Départ, JEUDI, 9 août, à 8 heures du matin.

Passage pour Galveston........$25
" " Pour Indianola........30

Le frêt pour Galveston, Indianola et Lavaca, aux mêmes taux et aussi bas prix qu'aucun autre steamer partant en même temps.

Le steamer en fer WM. W. HEWES, à basse pression et à aubes, commandant D. S. Austin, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.

Pour frêt ou passage, s'adresser à I. C. HARRIS, agent, au coin des rues Camp et Commune.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent.

L'huile de charbon n'est reçue à bord que quand elle est dans des contenants en fer-blanc.

N. B.—Le frêt pour Indianola et Lavaca sera livré par des bateaux d'allége, aux frais et risques des consignataires. 5 août

Pour Brazos Santiago—Directement.

Steamers de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.

Partira SAMEDI, 11 août 1866, à 8 heures A. M.

POUR BRAZOS SANTIAGO

Le steamer à basse pression et à roues latérales, AUSTIN, partira comme il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis, de la tête de la rue St-Joseph.

Pour le frêt ou le passage s'adresser à I. C. HARRIS, au coin des rues Camp et Commune.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent.

L'huile de charbon ne sera reçue qu'en boîtes métalliques.

Un bateau de cette ligne partira deux fois par mois pour le port ci-dessus. 4 août

POUR MOBILE,

La Baie St-Louis, Passe Christian et Mississippi City.

— Steamer tous les jours —

LIGNE MORGAN.— STEAMERS DE LA MALLE DES ETATS-UNIS.

Départ, LUNDI, 6 août, à l'arrivée du convoi de MIDI du chemin de fer de Pontchartrain.

Le beau steamer neuf LOUISE, à aubes et à basse pression et en fer, Jas. Hopkins, commandant, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis.

Le frêt est pris à une grande réduction et les traites sont signées pour tous les susdits ports, au bureau de l'agent.

N. B. — Le frêt pour Mobile sera reçu jusqu'à 10 heures et demie du matin—après cette heure le frêt sera envoyé par le steamer du lendemain.

Le frêt pour la côte sera reçu jusqu'à midi.

Il y aura un voyage (aller et retour) tous les jours, à moins de basses eaux ou de mauvais temps.

I. C. HARRIS, agent, au coin des rues Camp et Commune. 6 août

Pour la BAIE ST-LOUIS, PASSE CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY ET OCEAN SPRINGS.

Bateaux de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.

Le nouveau bateau en fer à basse pression, Lady of the Lake, Jos. Walker, commandant, commencera ses voyages le mardi, 7 août, partira comme il est dit ci-dessous.

Le lundi, à l'arrivée des trains de 7 heures du matin de la Pontchartrain.

Le mardi, à l'arrivée [illegible]

Le jeudi, [illegible]

Le samedi, [illegible] 4 h. de l'après-midi.

Pour revenir, il partira d'Ocean Springs le [illegible]

Le mardi et le samedi, il touchera à Pascagoula, d'où il partira le mercredi et le dimanche matin.

Ces voyages seront faits régulièrement, à moins que le mauvais temps ou les basses eaux n'y mettent obstacle. 6 août

BATEAUX DU LAC.

Ligne de bateaux à basse pression de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville et Madisonville tous les jours

Le beau et rapide bateau à basse pression et à roues latérales ELLA MAY, partira comme suit:

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis à l'arrivée du train de midi.

Le bateau du samedi partira à 4 heures après midi.

Le bateau de l'Ella May et le Laura partiront, un après les chars de 6 heures et demie. Partira après ceux de 7 heures et demie.

Le frêt pour Covington doit être envoyé au dépôt du chemin de fer à dix heures et demie du matin, au plus tard: retour direct de Mandeville et Madisonville à trois heures de l'après-midi, au plus tard.

LOUIS FRIGERIO, No 26 rue de Chartres. 24 juillet—1m

Pour la BAIE ST-LOUIS, PASSE CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI et OCEAN SPRINGS ET PASCAGOULA.

Départ, tous les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de neuf heures du matin du chemin de fer Pontchartrain.

Tous les SAMEDIS à l'arrivée du convoi de 4 heures le magnifique steamer CREOLE, Commandant Charles Walker, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Le MARDI et le SAMEDI, le Créole ira jusqu'à Pascagoula.

Pour frêt ou passage, s'adresser à LEACH & PERKINS, au coin des rues Carondelet et Gravier. 25 juillet—1m

POUR GALVESTON ET INDIANOLA, par la voie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, et la baie de Berwick.

Les personnes qui voyagent sont informées que la ligne Morgan de steamships de première classe, en fer, à basse pression et à roues de côté, offrant tous les accommodements de luxe, partiront en rapport direct avec les heures des trains du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. Ils partiront de Brashear le lundi et le vendredi, immédiatement après l'arrivée des trains de la Nouvelle-Orléans.

Le bateau-ferry du chemin de fer part de la tête de la rue du Canal, à 7 heures et demie du matin.

On donnera des checks numérotés pour les bagages d'un bout à l'autre de la route.

Pour le passage et le frêt, s'adresser au bureau du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, No 66, rue du Canal, le matin de 8 heures à midi, et le soir, tous les jours, et le dimanche de 9 heures à midi. G. W. BAILEY, Surintendant général. 3août

Pour les Forts, la Quarantaine Buras Settlement, Pointe à la Hache, Hewitt, le Bend et toutes les stations intermédiaires, sur la route—Le beau et rapide steamer A. L. Brown, capitaine John Quinn, fera le service continu pendant toute la saison, partant de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et mercredis à 10 heures A. M., et revenant tous les lundis et jeudis, pendant le jour. Les expéditeurs et les passagers peuvent compter que le BROWN continuera ses voyages, ce bateau ayant été acheté expressément pour cela, et complètement remis à neuf à cet effet.— Pour le frêt ou le passage, s'adresser à bord ou à JOHN E. HYDE & CO, No. 113, rue de la Commune. 1er août—1m

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir, et de Washington, tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir.—Pour les Opelousas, Washington, Port Barré, Sunspot, l'embouchure du Bayou Rouge, et tous les débarcadères intermédiaires du bayou Courtableau et de la rivière Atchafalaya. Le paquebot hebdomadaire régulier, entre la Nlle-Orléans et Opelousas, SONORA, capitaine O. Hackley, commis M. Kenison, partira comme ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à J. E. CARLIN, 33, Old Levee.

P. S.—La SONORA prendra des passagers pour tous les points de la côte.

J. S. PAGAUD, agent d'annonces. 9 juillet—1m

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.—Le bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine J. M. White—Pour Eggs Point, Lake Washington, Grand Lake, Carolina Landing, Ashton, Pilcher's Point, Shipwith's Landing, Lake Providence, Goodrich's Landing, Omega, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les débarcadères intermédiaires.

Le GREY EAGLE prendra la place du GEN. QUITMAN, à partir du 26 juin et fera le service de Vicksburg et des Bends. Il partira le MARDI de chaque semaine. 1 juin—1 m

Bureau de Prêts.

A l'instar des bureaux de Paris,

145............rue Commune............145

Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles.

J. HART, Directeur.

M. J. HART appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts qui est organisé sur un nouveau plan. L'argent y est prêté à un taux beaucoup moins élevé et les emprunteurs y trouveront des avantages qui ne leur ont jamais été offerts.

Il avance de l'argent sur les montres en or et en argent, sur les diamants, l'argenterie, les bijoux et les effets en général; sur les bons, les actions, les scrips, les garanties du gouvernement, etc.

Prêts, au jour ou à la semaine sur les marchandises sujettes à la vente.

N. B.—M. Hart a pris des mesures telles que les personnes qui déposeront des articles à son bureau de prêts pourront les recevoir à New-York, Cincinnati, Louisville, St Louis et les autres principales villes de l'Union.

Le bureau est ouvert de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

CONSERVEZ VOS DENTS

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE, 196.........RUE DU CANAL.........196 entre Bourgogne et Remparts, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais. 10 juillet—1m

TRANSFERT DE CABINET.

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE,

A transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, 2me maison après la rue du Canal, près de Lopez. 24 juin—3m

Dentiers complets, pour $50, dents garanties opération sans douleur.

No 2........Le Dr. SPYER, dentiste........No 2

—Coin Camp et Canal.—

Les dents que pose le Dr. SPYER sont le meilleur marché, plus durables et plaisent mieux que les autres. Les opérations n'étant point nécessaires la personne la plus nerveuse n'a rien à craindre. Le Dr. Spyer donne des consultations en français, en espagnol, en allemand et en portugais. Souvenez-vous du No 2, au coin des rues Camp et Canal, No 2—Entrée rue du Camp. 11mars—6m

GILLESPIE J. W. & Co.

FACTEURS DE COTON ET NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.

Seuls agents pour la vente des célèbres C. G. O. Naval Stores (fournisseurs de navires.)

Rue du Canal, No 50.

Mme ALLUARD, Somnambule,

Bien connue à la Nouvelle-Orléans pour être Pleinement de la Providence pour les malades qui ont recours à ses soins—spécialement pour les cas de maladies nerveuses. [illegible] Mme ALLUARD, guérit également la phtisie, les aigreurs d'estomac, les digestions difficiles, les maladies du foie, la diarrhée, la dyssenterie, les maladies de matrice, le catarrhe pulmonaire, l'asthme et toutes les maladies des voies respiratoires.

Consultations, rue Tréme, 346, entre Ursulines et St-Philippe. 18 avril

Dr. SABOURIN,

166, DOUANE, ENTRE DAUPHINE ET BOURGOGNE. 21 juin—3m

L'Exposition Universelle de Paris. 1867.

AVIS.

AYANT été nommé, par Son Excellence le Gouverneur Wells, Agent et Commissaire pour représenter les intérêts de l'Etat de la Louisiane à l'EXPOSITION UNIVERSELLE de Paris, en 1867, j'annonce respectueusement à ceux des citoyens de l'Etat qui désirent y exposer des marchandises, des produits, &c., que je leur donnerai tous les renseignements possibles et faciliterai l'expédition des colis au lieu de destination, s'ils s'adressent à moi, par la Boîte de Poste, boîte 612, Nouvelle-Orléans.

EDWARD GOTTHEIL, Agent et Représentant à l'Exposition Universelle de Paris en 1867. 6 juillet

Vin de Champagne de la célèbre marque de Charles Heidsieck, & Co., Reims.

Les soussignés ont été nommés seuls agents pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables. COUTURIE FRERES, [illegible] rue Nlle-Levée.

RESTAURANT FRANÇAIS,

73.....RUE DE CHARTRES.....73

Tenu par Philippe Forget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Arts

CHAMBRES GARNIES.— Pension au mois et à la semaine. MM les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, &c., &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.

RESTAURANT ST LOUIS,

Tenu par Henri Barthe.

Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon. Chambres garnies pour habitants, ainsi pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en y prenant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement aux et leurs familles. 14 novembre

MISCHE & CO.

(Successeurs de BARRETT & HUBER),

MARCHANDS DE VINS, LIQUEURS & CORDIAUX EN GROS,

Rue Poydras, No 71,

ONT constamment un très grand assortiment de vins, liqueurs et cordiaux—importés et imitation—qu'ils recommandent aux marchands et qu'ils vendront aux plus bas prix. Les ordres de la campagne sont remplis, avec promptitude. Mai 6—

JAMES H. LEVY, ANDERSON D. DIETER, J. GOLDSTEIN

LEVY, DIETER & Co., Marchands-Commissionnaires,

27, Rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans.

AVANCES.

Nous continuons à faire des avances sur les produits et cotons qui nous sont consignés pour être vendus sur place ou pour être expédiés à nos amis à New York, Boston ou à MM. RATHBONE frères & Co, à Liverpool. 10 mai—3m LEVY, DIETER & CO

HOTEL DE GARÇONS—BAIE ST-LOUIS

Tenu par J. H. KREBS.

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public de la Nouvelle-Orléans qu'il a ouvert à la Baie St-Louis une Garçonnière où il est prêt à recevoir tous ceux qui voudront l'honorer de leur patronage. L'Hôtel est situé en face du Louisiana Wharf et possède tous les commodements désirables, à un prix modéré.

6 mai— J. H. KREBS.

FONDERIE DE LEEDS,

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des bouilloires à sucre, des machines à égrener le coton, des moulins à scie, des presses à coton, des vis de Newell, des bouches à fourneaux, des grils, à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur, et toute espèce de machines pour le Sud. 14 juin—3 m LEEDS & CO

AGENCE D'IMMIGRATION

54, RUE DE L'UNION,

Nlle-Orléans, Louisiane.

M. F. REIMONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer des à présent des contrats pour l'immigration de travailleurs, soit de l'Inde ou de la Chine. 11 mai—1m

Foire à Mandeville.

UNE Foire au bénéfice de l'Eglise de Mandeville sera inaugurée dans cette localité samedi, 28 juillet et sera ouverte au public deux fois par semaine, le samedi et le dimanche jusqu'à la fin de l'été. On recevra avec reconnaissance les offrandes de ceux qui voudront bien concourir à l'œuvre; elles devront être adressées à M. Coquillon, à Mandeville. 21 juillet

GERMANIA

Compagnie d'Assurances,

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau No 115, rue Gravier, entre St Charles et Camp

Capital $300,000,

Avec privilége de le porter à $500,000.

CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivière, elle rend le pour cent au capital sur les primes aux taux usuels de la place.

C. F. FORSTER, Vice-Président. D. MICHEL, Président. E. MAIER, Secrétaire.

Directeurs:

J. H. Elmer, W. B. Schmidt, F. A. Lüning, A. Vogel, H. Zotzelner, Theo Schott, H. F. Klumpp, C. Y. Forster, H. Frerichs, H. W. Schwartz, D. Michel, Aug. Koenig, F. Wintz, Geo. Merz, Louis Schwarz, G. L. L. Meyer, Chas. Reading, Chas. Leiffer, H. Abraham, J. Kerje, G. H. Karstendick, J. Hoerner, F. Rickert, E. Castra

LES CELEBRES CERCLES EN FER DE FASSMAN POUR BALLES DE COTON.

MES CERCLES A BOUTONS [illegible] de Button Tie, [illegible] adressés par les planteurs de coton au Sud et, depuis que j'en ai pris un patente, pour en importer à la Nouvelle-Orléans, je n'ai [illegible] le rapport de la simplicité, de la facilité de la réparation. Je les ai adaptés à toutes les presses en usage et les ai fait présenter jusqu'ici au public.

On reconnaît partout, aujourd'hui, les avantages du fer sur la corde pour balles de coton; les cercles en fer resserrent beaucoup plus la balle, ils l'adaptent bien plus solidement et la diminuent à un dégré certain par le poids de marchandise, diminuant immensément les dangers de l'incendie. Ils sont plus forts en temps et en ouvrage que la corde. Le coton s'y fait ressortir, d'une manière remarquable, cohérente avantage des emballés de coton mis à cette pour balles et donnent une économie de la marchandise par une balle assez. Tout ceci, les [illegible] on les fait savoir. Les cercles en fer [illegible] la manutention du travail dans les Etats ou la culture se cultive. La qualité de ce précieux produit se trouve dans sa [illegible] que on ne saurait en assurer une quantité suffisante pour les réclamations.

Les cercles ont une longueur de 10 pieds, 10 pieds et demi et onze pieds. On emploie les plus souvent ceux de 10 pieds; mais les plus longs ne sont appliqués qu'à des balles plus grandes, si bien que les boucles s'y attachent aux gardes. Les boucles se mettent dans de petites boîtes. Le poids en est d'environ dix livres par balle.

J'ai pris des mesures pour l'importation d'une grande quantité de ces cercles de la meilleure qualité, et j'accomplirai les arrangements avec MM Chambers & Latting pour la vente et la livraison de nos fers.

Navire Refuge, Nlle Orléans, 7 juillet 1859

A M. H. Fassman

Monsieur—En janvier dernier, je reçus de votre presse 1069 balles de coton, environ pour lesquelles avaient vos cercles en fer. Je peux certifier que ces 1000 balles étaient en meilleur état que le coton qui sort généralement des presses, qui fut plus facile de l'arrimer et que le navire put transporter plus de coton qu'à aucun autre voyage.

Le coton, lorsqu'on le retira du navire à Liverpool était en meilleur état que celui pour lequel on avait employé de la corde. Les cercles en fer sont bien préférables à la corde pour le dernier plan d'arrimage, attendu que l'humidité qui s'élève du lest n'a aucun effet sur eux et tout homme pratique sait que l'humidité pourrit la corde. Je peux, en toute conscience, recommander vos cercles en fer, car j'avais pris comme exemple lot dont j'ai parlé et l'ai bien examiné pendant le chargement et pendant le déchargement.

Je suis, respectueusement, etc.

JOHN HOWARD, capitaine.

CHAMBERS & LATTING.

Agents pour la vente des cercles en fer de Fassman

ET

Marchands de toile, de corde, et de ficelle d'emballage Rue Carondelet, No 61, Nlle-Orléans. 17 juin—6m.

HOTEL DE L'AMERIQUE DU SUD.

No. 36, Est-Houston street, près Broadway

Tenu à l'Européenne par A. Ligier.

DEJEUNERS de table d'hôte, de 8 h. à 11 1/2 h. Diners de 4 h. à 6 1/2 h. Chambres meublées de familles et de garçons; Salons Billards, etc.—Prix modérés.

On parle Français, Anglais et Espagnol. 7 fév—

BLADON SPRINGS,

Comté Choctaw, Alabama.

LES propriétaires de ces célèbres sources annoncent au public que l'hôtel a été mis à neuf et peut maintenant recevoir les voyageurs. La réputation de ces eaux pour la guérison de maladies chroniques, date de vingt ans; elle est trop grande dans le Sud pour qu'il soit besoin d'en parler ici. Des bateaux partent de Mobile tous les MARDIS et tous les SAMEDIS pour les Springs. 21 mai—3m JAMES CONNOR & CO.

GEO. H. DUNBAR, LIQUORISTE.

FABRICANT DE LIQUEURS, 8.......RUE ST-LOUIS.........8 Nlle-Orléans.

ANISETTE... CURAÇAO... MARASQUIN —Et— Liqueurs françaises de tous genres. 16mars—6m

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE HOPE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1866.

A une élection tenue le 9 de ce mois par les actionnaires de cette Compagnie ont été élus Directeurs pour l'année courante, MM.:

Lafayette Folger, Theo. N. Blake, P. Maloches, John I. Adams, Felix A. Ducros, Thos. D. Miller, Jules C. Denis, C. W. Bradbury, Hy Peychaud

Et, à une assemblée des Directeurs tenue aujourd'hui, M. H. Peychaud a été unanimement élu Président, M. P. Malochée, Vice-Président, et Louis Barnett, Secrétaire. 25 juillet—1m LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Exemption ou Remboursement DES TAXES DE VILLE POUR 1861, 1862, 1863 et 1864.

LES personnes qui, en vertu de la loi, ont droit à l'exemption et au remboursement ou à l'une ou l'autre, sont invitées à s'adresser, sans retard, à OCTAVE MOREL, au No 11 du Passage de la Bourse. 16juillet—1m

JACOB OTT, Entrepreneur,

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 26, Carondelet, chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 12mars—6m

Transfert de Bureaux.

LES BUREAUX du chemin de fer des Opelousas ont été transportés au No 60 rue du Canal, près de la Vieille-Levée. GEO. W. SQUIRES, secrétaire. 7avril—1-1m

Bitters Hongrois de Lukach, ET SCHNAPPS AROMATIQUE DE SCHIEDAM.

SUPERIEURS à toutes les autres qualités et à tout ce qu'on a vu au Nord comme au Sud. Le monde commercial comprend ce qu'on en nom de fantaisie ou les raisons des exploiteurs ne suffisent pas pour faire accepter un article ordinaire. On ne regarde plus le brillant flacon, mais le contenu. Reconnaissant du patronage qui m'a été accordé, je tâcherai de le justifier de plus en plus. Les ordres seront remplis promptement au dépôt 60 rue Commune.

EXTRAIT FLUIDE BUCHU

POUR la faiblesse provenant des abus; d'épuisement de la nature, accompagné de symptômes alarmants, parmi lesquels il faut citer l'indisposition à se mouvoir, la perte de la mémoire, l'insomnie, l'horreur de la maladie ou des pressentiments de malheurs; une lassitude générale, l'accablement, l'incapacité de profiter des jouissances de la société.

La constitution, une fois qu'elle est atteinte de faiblesse organique, exige le secours de la médecine pour se fortifier; en fortifiant c'est L'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD dont le succès est immanquable. Si l'on ne se soumet pas à un traitement, il s'en suit la consomption ou la folie.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

N'est égalé par aucune autre préparation pour les maladies des POUMONS—la chlorose ou la rétention, la suppression des évacuations habituelles, l'ulcération de l'utérus—enfin toutes les affections auxquelles sont sujettes les femmes, soit qu'elles aient commis des excès ou des imprudences, qu'elles soient âgées ou sur le déclin.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold —ET— L'EAU DE ROSE PERFECTIONNÉE

Chasse du système, complétement et à peu de frais, sans presque aucun changement de la diète, sans inconvénient, toutes les maladies qui résultent d'une existence déréglée. Ce spécifique remplace, dans les cas de ce genre, les remèdes désagréables et dangereux connus sous les noms de copahu et mercure.

Servez-vous de l'Extrait fluide de Helmbold

Pour toutes les affections de ces organes— qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, quelle qu'en soit la cause, quel que ancienne qu'elles soient. Le fluide est d'un goût et d'une odeur agréable, l'action en est rapide et n'est un meilleur fortifiant que toutes les préparations d'écorce ou de fer.

Les personnes aux constitutions délicates ou délabrées y ont de suite recours.

Le lecteur doit savoir, que quelque léger que soit l'un des maux dont il vient d'être fait mention, sa santé, son intelligence et son bonheur en ressentent l'effet.

Pour toutes ces maladies, il faut un diurétique.

L'Extrait Buchu de Helmbold est le grand diurétique

Extrait fluide de Salsepareille, concentré, pour purifier le sang, chasser toutes les maladies chroniques provenant de l'impureté du sang—le seul remède efficace pour les scrofules, les douleurs et enflures des os, la teigne, l'ulcération de la gorge et des poumons, les pustules, les boutons sur la figure, les dartres, les érysipèles et toutes les éruptions de la peau.

Embellissement du Teint.

Beaucoup des affections les plus graves qui déteint l'humanité proviennent des impuretés qui s'accumulent dans le sang. De tous les remèdes inventés dans un but de purification, il n'en est pas qui égale

L'Extrait de Salsepareille De HELMBOLD.

Il nettoie et renouvelle le sang, rend de la vigueur au système et chasse les humeurs qui donnent naissance aux maladies. Il y a longtemps qu'on cherche un remède de ce genre, et aujourd'hui pour la première fois le public en a un sur lequel il peut compter. L'espace nous manque pour produire les certificats qui en attestent les effets, ais l'essai d'un seul flacon prouvera aux malades qu'il possède des vertus supérieures à tout ce qu'ils ont déjà vu.

Deux cuillerées à bouche de l'Extrait de Salsepareille ajoutées à une pinte d'eau sont égales au LISBON DIET DRINK, et une bouteille est égale à un galon du sirop de salsepareille ou à la décoction.

Ces EXTRAITS sont employés dans l'armée des Etats-Unis dans les hôpitaux d'Etats et les maisons de santé publiques, aussi bien que dans la pratique particulière, et sont considérés comme de précieux remèdes.

Voir les propriétés médicales de Buchu dans les Dispensaires des Etats-Unis.

Voir les importants travaux du Professeur Dewees sur l'exercice de la médecine.

Voir les observations faites par le célèbre Dr. Physic, de Philadelphie.

Voir les observations faites par le Dr Ephraim McDowell, célèbre médecin et membre du Collége royal des chirurgiens d'Irlande, et publiées dans le journal du royaume de la reine.

Voir la Revue medico-chirurgicale publiée par Benjamin Travers, membre du Collége royal de chirurgiens.

Voir la plupart des meilleurs ouvrages de médecine.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BUCHU à vendre par tous les pharmaciens.

—Dépôt principal—

Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de HELMBOLD, 594 Broadway, New York

E. RICHARD

Fabricant de Billards,

160.........RUE STE-ANNE.........160.

ETANT sur le point de déménager, offre, à des prix très modérés un choix de BILLARDS à six poches, quatre poches et à carambolage. Ces billards sont de genre moderne, en bois de rose, chêne ou noyer, table en marbre ou ardoise et ont des BANDES DE KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.

On trouvera chez lui des queues de billard des bleus, des draps des procédés, du blanc, au meilleur et tout ce qu'il se rattache à ce genre de commerce.

Il remplit avec soin et sans retard les ordres qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à E. RICHARD, Boîte 1710, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans

LEON QUERVOUSE,

MARCHAND DE GROCERIES EN GROS

Et Importateur de Vins français, Eaux-de-vie etc.

.........Rue St-Louis.........17

Compagnie d'Assurance de L'UNION DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Neuvième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi que l'exigent la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1866—	
Primes sur les risques d'incendie	$122,397 94
" " des rivières	81,721 [illegible]
" " des mers	35,803 71
	239,923 [illegible]
En moins, primes remboursées	2,435 44
	237,488 [illegible]
Primes non expirées le 30 avril 1866	32,278 39
	269,766 74
Pertes payées dans la même période, savoir:	
Pertes par les incendies	$23,615 79
sur les rivières	26,889 46
sur les mers	25,411 43
Total des pertes	75,916 68
Ré-assurances	7,616 30
Dépenses, intérêt sur le scrip et le profit, compte de pertes, moins l'escompte et compte d'intérêt	[illegible]
Taxes et Revenu interne	9,854 72
Quinze pour cent remboursés	30,924 27
En réserve, pour risques non expirés	32,647 13—229,971 44
Bénéfice net	$41,629 30
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Billets de capital	139,129 90
Prêts garantis par hypothèque	6,796 66
Prêts garantis	27,850 12
Effets pour primes	38,493 17
Actions, bons et autres garanties	121,006 63
En caisse	61,724 61
Comptes individuels pour primes	29,776 7
Propriétés foncières	19,567 73
	396,460 31

Le susdit tableau est une copie exacte, tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

M. CRAWFORD secrétaire.

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 9 mai 1866. S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré, en faveur des actionnaires un dividende de seize piastres et 65 cents par action. Ledit dividende sera porté au crédit du stock non payé.

Ils ont en outre résolu de payer SIX pour cent d'intérêt, sur les certificats non payés de scrip, aux porteurs dedits certificats, à partir de Lundi, 16 du courant.

La Compagnie continue d'assurer contre les périls des mers, des rivières, et contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie, aux taux courants de prime, et remboursera vingt pour cent aux assurés qui le font assurer.

DIRECTEURS:

J. H. Elmer, A. Chiapella, F. Durrive, C. Kohn, J. A. Seignouret, Jno J. Adams, Vr Burthe, L. F. Généres, R. W. Ogden, W. R. Schmidt, J. J. Fernandez, A. Coutin, A. Brousseau, C. Bianchi. 10 mai—30f de suite. E. Saloy.

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 22 mai 1866.

LES Directeurs, conformément à la charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1866:

Primes d'incendie	$392,131 71
Primes de marine	128,205 15
Primes de rivières	506,949 59
	$1,027,289 45
Montant des primes expirées	926,461 44
Pertes payées et estimées—	
Pertes d'incendie	$24,492 06
Pertes de navires	79,646 05
Pertes de rivières	239,361 38
Escompte payé au lieu de scrip	79,762 57
Taxes payées	55,192 34
Réassurances	61,287 21
Profits et pertes, dépenses, minérales, timbres, escompte en moins, &c	149,180 60
	678,730 21
Bénéfice net	$267,731 23
Montant des primes participant au dividende scrip	494,711 09
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Billets garantis par hypothèques	$ 60,545 00
Billets garantis par actions	38,994 46
Effets	51,183 51
Propriétés foncières	60,000 00
Placé en bons consolidés et en bons de la ville	70,000 00
Placé en actions de banques	89,000 00
Scrip étranger et du pays, compte de scrip	55,253 20
Compagnie du Dry Dock Vallette	1,675 00
Dû pour primes et en voie de perception	108,669 12
En caisse	257,130 52
	$647,180 90

Le tableau qui précède est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent comptant, sur tous ses certificats non payés de scrip aux porteurs légaux des dits certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont également déclaré un dividende scrip de SOIXANTE pour cent sur les primes expirées et ayant droit de participer pour l'année expirée le 30 avril 1866, et il sera émis des certificats, pour le dit dividende à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.

SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Thos. A. Adams, C. D. Buddecke, Sam'l B. Newman, P. H. Foley, J. Norman Jackson, A. Thomson, Sam'l H. Kennedy, James J. Hanse, A. Duthil, Wm. Edwards, A. Obal, A. R. Reading. 25 mai—30j

HOTEL FIJUX,

10 & 12 Waverly Place—New-York,

A un block de Broadway, derrière New-York Hotel.

M. FIJUX a l'honneur d'informer ses clients et les voyageurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient d'agrandir son établissement en y joignant la maison voisine de la sienne.

Cet Hotel situé au centre de la ville et à quelques portes de Broadway, dans un quartier tranquille, réunit tous les avantages que peuvent désirer les étrangers, tant sous le rapport du confort, que sous le rapport d'une bonne table française.

Table d'hôte à 6 heures. Appartements pour familles, etc. etc.

Louis & Edouard Janin

AVOCATS A WASHINGTON, D. C

EXERCENT à la Cour Suprême des Etats-Unis, à la Cour des Réclamations, aux Cours de District, près tous les différents ministères et devant les comités du Congrès. 12 avril—6m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme DERON,

75.........RUE DAUPHINE.........275

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement ou chez les principaux libraires.

VENTES JUDICIAIRES.

J. B. PIAGGIO vs. J. VIOSCA Jr.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,022—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI quatorze d'août 1866 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

L'intérêt du défendeur, à savoir: La moitié indivise à deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters (ci-devant de la Nouvelle-Levée), Clay, Bienville et Conti, désignés par les Nos Cinq et Six, suivant plan dressé par Louis H. Pillé, voyer de cette ville, daté du 30 d'avril 1860 et déposé en l'étude de Chs. Edouard Fortier, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 44 au Livre des Plans No 1.

Lesdits terrains mesurant chacun vingt cinq pieds deux pouces et deux lignes de face sur chacune des rues Peters (ci-devant de la Nouvelle Levée) et Clay, sur une profondeur de cent dix neuf pieds et neuf pouces et six lignes entre lignes parallèles et appartenant au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il a faite de la ville de la Nouvelle-Orléans suivant acte au rapport dudit notaire Fortier, en date du 31 juin 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 13 juillet—21 28, août 4 14

BOSTICK & SEYMOUR vs. LE VAPEUR ANNA PERRET, LE CAPITAINE ET LES PROPRIETAIRES.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 17,944—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix huit d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Le vapeur ANNA PERRET, ensemble avec ses meubles, ses meubles &c., tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le Nouveau Bassin, à l'intersection de la rue Claiborne.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette vente n'a lieu que [illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 2 août—4,8,10,14,17 août

E. M. POMEROY & Co. vs. G. V. RAYMOND & Co.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,945—En vertu d'un ordre de vente rendu le 30 de juillet 1866 et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai le MARDI que le 7 d'août 1866 à midi, au magasin ou entrepot sis rue Jefferson, No 21, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

TROIS CAISSES DE MARCHANDISES, etc., suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours. Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 2 août—4,8,11,14

Vente par le shérif de la Paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.

H. O. FREEMAN et als vs. ELLA J. FREEMAN et als. tuteurs

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 27,346 (ACTION EN PARTAGE)

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Vente par le Shérif de la Paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.

MARIE WILHELMINE STEISSMEIER, épouse de Conrad Frederick Steissmeier et als vs. la dame LOUISA REINKING, épouse de Conrad S. Reinking et als.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans No 27,143

ACTION EN PARTAGE

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

A. B. Charpentier & A. Tertrou vs. leurs créanciers et les créanciers de Lobit & Charpentier — No 20,525

Troisième Cour de District de la Nlle Orléans.

[illegible]

J. O. CHALON.

Succession de AUGUSTUS SMITH.—No 27,047

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que [illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier. 1er août—1 5 9 août

Succession de EUGENE MACARTY.—27,06[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier. 4 août—9,11

Succession de JOSEPHINE ENDERLE, épouse décédée de Julius Dussel.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans —Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite Succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE, Député Greffier. 31 juillet—4 8 août

Succession de veuve WILHELMINE NEWBAUGER

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que Benton Kennan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession, vacante de feu veuve Wilhelmine Newbauger, décédée intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE, député greffier. 30 juillet—4 8 août

Succession de ALEXANDER P. GRAY.—No 27,103

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Lucy Francis Gray a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Alexander P. Gray décédé intestat. — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE, Député Greffier. 3août—8,11

Succession de JACOB RIES.—No 27,011

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier. 3 août—8,11

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Succession de Juan Y. de Egaña, No 634—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession qu'une assemblée des créanciers de la dite succession sera tenue devant Walter H. Peters notaire public, No 143, rue Gravier, MERCREDI, le 22 août 1866, à 10 heures A. M. afin de délibérer et donner leurs opinions sur les affaires contenues dans la pétition enregistrée dans cette succession, le 17 juillet 1866.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier. 20 juill—24 31—août 7,14,21

Succession de DANIEL CHRISTIE.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que John Christie a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Daniel Christie décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE, Député Greffier. 2 août—2,7,10

Succession de McNUS BROWN.—No 21,185.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE, Député Greffier. 2 août—2,7,10

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District—Je certifie par la présente, que le 29 juin 1866 il a été rendu jugement dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous, dans les mots et chiffres suivants, à savoir:—No 21,[illegible]—Evelina Schmidt, épouse de J. M. Broadwell vs. son mari—Cette affaire ayant été soumise à cette Cour sur les plaidoiries et sur l'évidence et la Cour considérant que la loi et l'évidence sont en faveur de la demanderesse, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il soit rendu jugement en faveur de la demanderesse, Mme Evelina Schmidt épouse de J. M. Broadwell et contre J. M. Broadwell, son époux, dissolvant la communauté de biens existant jusqu'ici entre eux et que la demanderesse soit déclarée propriétaire de la propriété décrite dans sa pétition et dans les autres en matière, et qu'elle en ait l'administration. Et il est de plus ordonné et décrété que le défendeur paie à la demanderesse la somme de quinze cents piastres avec l'intérêt légal à dater du 21 février 1862 et de plus la somme de mil huit cents soixante-dix piastres avec intérêt légal à dater du 28 novembre 1861 avec hypothèque depuis lesdites dates, et respectivement comme la loi l'accorde aux femmes mariées. Le défendeur paiera tous les frais.

Signé le 5 juillet 1866. E. T. FELLOWES, juge.

En témoignage de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 10me jour de juillet de l'an de Notre Seigneur mil huit cent soixante six et la 91me année de la déclaration d'indépendance.

J. S. CHALON, député greffier. 25juill—5baoût

VENTES JUDICIAIRES.

Marie E. A. Tureaud, uxor vs. Marius S. Bringier, mari

COUR DE QUATRIEME DISTRICT JUDICIAIRE [illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 6 août—15 20 [illegible] sept 7

L. B. WAKEMAN vs. le vapeur AUGUSTINO, le capitaine et les propriétaires.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,[illegible] [illegible]

Le vapeur ... ACCOSTINO [illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES DE CONSTABLE.

Carhart A. Ferguson vs Harvey Guild—le même vs le même, et Carhart & Ferguson vs Harvey Guild & femme.

DEUXIEME COUR de Justice de Paix de la paroisse d'Orléans [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Succession de A. P. Avegno—No. 18,913.

Terres [illegible] Deuxième District [illegible] S. Pierre.

PAR G. DE FERIET encanteur. Bureau, rue Royale, No 12

[illegible]

Successions d'Andrew Dunford et Marie-Charlotte Reint, sa femme, tous deux décédés, No.

PAR G. DE FERIET encanteur

[illegible]

Succession de Michael James Brown.

PAR G. DE FERIET

[illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER.

Propriété de valeur dans la rue du Canal, entre les rues Johnson et Galvez.

Succession de HENRIETTA NEWSOM et als

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur. Bureau, rue de la Douane, No 82

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente par devant P. C. Cuvellier, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Bureau du Trésorier de la Ville.

HOTEL DE VILLE, Nouvelle-Orléans, le 19 juillet 1866.

LES délinquants parmi les contribuables voudront bien prendre avis que à dater du 11 août tous les biens de tous ceux qui n'auront pas payé à cette époque seront mis entre les mains de l'avocat de la ville [illegible].

Ceux qui désirent éviter de payer 10 pour cent outre les frais de cour, etc., sont invités à venir acquitter leurs taxes d'ici à temps [illegible].

J. HERNANDEZ, Trésorier de la ville. 20 juillet

Maladies secrètes.

Médicaments spéciaux pour la guérison des maladies secrètes.

EAU ET SIROP DEPURATIF.

Les personnes ayant un vice, une âcreté dans le sang, une maladie de peau, des boutons, dartres, glandes, ulcères, taches, démangeaisons, provenant soit d'hérédité, soit des suites de maladies secrètes, obtiendront une guérison rapide en faisant usage de ces deux médicaments.

Injection et Liqueur végétale, guérissant en quelques jours la gonorrhée et écoulements de toutes natures, quelqu'anciens qu'ils soient, sans crainte aucune des rétrécissements du canal.

Elixir anti-diarrhéique, Remède efficace contre la diarrhée et la dyssenterie.

Sirop pectoral contre les rhumes, toux, catarrhes, coqueluche, enrouements. Avec un seul flacon de ce sirop, la toux la plus opiniâtre est arrêtée.

A vendre par E. BATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et St-Pierre. 26 juin—6m

MANUFACTURE DE Pistolets et d'Armes à feu —DE— E. REMINGTON & FILS,

A ILLION, (New-York).

NOUS avons nommé MM Henry Folsom & Co de la Nouvelle-Orléans, seuls agents (en Louisiane) pour la vente de nos armes à feu. Les personnes qui désirent acheter des armes sorties de chez nous peuvent les avoir en s'adressant aux MM FOLSOM qui les vendront aux mêmes prix et conditions que nous. Les marchands qui voudraient réserver des armes peuvent le faire et auront le privilège de nous rendre au bout de trente jours, à partir du jour de l'achat, toutes celles qu'ils n'auront pas été vendues. Les paiements devront se faire sur livraison des armes et l'on remboursera l'argent des qu'elles seront rendues ou si elles ne conviennent pas aux acheteurs.

E. REMINGTON & SONS.

Nous sollicitons des demandes d'échantillons pour essai.

L'essai ne coûte rien. Nous donnons, sur demande, la liste des prix de fabrique.

HENRY FOLSOM & CO, Rue de la Vieille-Levée No 3, Nlle Orléans. Au bureau de Poste, boîte 2,996. 1 juillet—1m

Whisky! Brandy!

L. MANUEL, marchand de vins, No. 50 rue Dumaine, a l'honneur d'informer ses clients qu'à partir de ce jour il est le seul dépositaire des célèbres marques de Whisky Brandy et Cognac de la maison G. Kearsal, de Cincinnati. Il aura toujours à la disposition des acheteurs un grand choix et une provision complète de marchandises.

Whisky et brandy première qualité, par baril, à $1 70 le gallon et au dessous. Très bon Vin en barrique à $4. 30 juillet—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR WALTON & DESLONDE

ACTIONS DE BANQUE ET DE CHEMIN DE FER

180 actions de la Banque des Marchands. 273 actions du N O J & G N R R.

SUCCESSION DE PHOENIX N. WOOD, décédé Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE, J. B. WALTON, encanteur, Bureau, rue Carondelet, No 47

SAMEDI, le 18 août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du [illegible]

CENT QUATRE VINGT SIX FOIS [illegible] actions du fond capital de la Banque des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

DEUX CENT SOIXANTE TREIZE (273) actions du fond capital du N. O. Jackson et Great Northern Rail Road.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 8août

PAR A. FEIBER & CO.

Grande vente péremptoire de Marchandises sèches, Habillements, Linge de ménage, Bottes, Souliers, Bonneterie, Mainchefs, &c.

PAR A. FEIBER & Co, H. MARKS, encanteur.

[illegible]

PAR JOHN C. BLOHM

Grande vente de marchandises sèches, habillements et chapeaux.

PAR J. C. BLOHM, encanteur.

[illegible]

PAR E. M. JACOBS.

Grande vente de meubles de maison: Lits en acajou, Sofas, Armoires, Tables à dessus de marbre, Chaises et un magnifique Piano, ainsi qu'un Mulet, un Cheval et deux Charrettes.

PAR E. M. JACOBS, encanteur, Bureau, Passage de la Bourse, No 36

[illegible]

PAR R. GUTIERREZ.

Propriété de valeur dans le Deuxième District.

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur, Bureau, No 34 rue de Chartres

[illegible]

TOURNE ET NEUBERGER.

Succession de Mme A. L. R. [illegible]

PAR TOURNE & NEUBERGER

Eugene Tourne, encanteur, 37 rue Carondelet

[illegible]

PAR J. B. CROZAT.

Succession de Reine Challe, femme de Jacob Muller. No 27,103.

J. B. CROZAT, Encanteur

[illegible]

PAR ALFRED BOULIGNY.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,

[illegible]

DOUANE DES ETATS-UNIS.

BUREAU DU COLLECTEUR

Nouvelle-Orléans, Louisiane, 2 août 1866.

CONFORMEMENT à l'Acte du Congrès, approuvé le [illegible]

[illegible] Steamer Mexico, [illegible] Steamer Evening Star, [illegible] Steamer Florida [illegible]

[illegible]

MALADIES.

M. F. GAUDOZ, pharmacien élève de l'Ecole de Paris, rappelle à ses amis et au public qu'il continue, comme par le passé, à traiter les maladies secrètes et de la peau.

Toutes les maladies syphilitiques (anciennes et récentes), les écoulements, gonorrhées, plaies, démangeaisons, dartres, boutons, pertes blanches, et toutes les maladies provenant d'un vice du sang (et les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès depuis dix années consécutives.

Guérison certaine de la gale (trichine) en douze jours.

F. GAUDOZ, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon.

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", de la Nlle-Orléans.

Rue Gravier, No. 132, entre les rues Camp et St-Charles.

Nlle-Orléans, 3 juillet 1866.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer, de rivières et de transport par terre, aux conditions les plus favorables.

EDWARD RIGNEY, Président.

WM. P. KELLOGG, Vice-Président;

H. P. JANVIER, Secrétaire. juillet—1an—121

MALADIES SECRETES

M. F. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris informe le public qu'étant de retour de France on peut le consulter, tous les jours, à sa Pharmacie coin Conti et Bourgogne où il s'occupe comme par le passé du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes et de la peau. Les cas les plus graves de Syphilis, d'Ulcérations Plaies, Eczema, Dartres, Pustules, Démangeaisons Rougeurs, Taches la Gonorrhée Chronique, les Ecoulements, la Chlorose, les Fleurs Blanches, et toutes les Maladies de l'Appareil Génito-Urinaire (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès. Consultations de 9 heures du matin, à 5 heures du soir.

Opiat et Injection du Dr Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr Ricord pour la guérison rapide de la gonorrhée, et des écoulements. F. GAUDOZ

PETER TOTANS, Marchand d'ivoire, 89, Fulton Street—NEW-YORK

Il a constamment en magasin un fort stock de BILLES DE BILLARD de toutes grosseurs, des DRAPS, des QUEUES, des GARNITURES [illegible] ANNEAUX [illegible] CANNES, POMMES [illegible]

Tous les ordres seront promptement remplis au No 89, Fulton street, New-York, ou à la fabrique au coin de Hydam street et de Myrtle Avenue, à Brooklyn New-York. 27 juin—

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Marchandises sèches et Habillements

PAR HOFFMAN & MARKS

S. S. ZELNICKER, encanteur, Bureau, rue de Chartres No 24.

LUNDI, 6 août, à 10 heures du matin, [illegible] du [illegible] lots de marchandises sèches assorties,

—Telles que—

Balmorals de 10 pouces, [illegible]

ET

10 douzaines jupons 20, 25, 30, 40 et 45 ressorts. Conditions à la vente. 5 août

PAR E. ROGER & CO.

Marchandises sèches.

PAR E. ROGER & Co, O. DEJAN, encanteur.

MARDI 7 août, il sera vendu à 10 heures, à l'encan, Nos 65 et 67 rue de la Vieille-Levée,

300 lots marchandises sèches étrangères et américaines, telles que—

[illegible]

PAR MONTGOMERY & BRO.

Meubles.......Meubles.......Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO, R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi 7 août, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 37 de la rue du Camp.

Un assortiment général de meubles.

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et noyer, sofas, chaises à siège à ressorts, tables de nuit, à dessus en marbre, buffets à dessus en marbre, [illegible] pour [illegible] [illegible] tables, pianos, [illegible]

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège et bois et rotin

Grande vente péremptoire d'élégants Chevaux appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de tir, Vaches Laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'Encan

Par MONTGOMERY & BRO. R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 7 août, à 11 heures, du matin, aux écuries de F. Laier, rue Gravier.

Elégants Chevaux appareillés.

do do de monture.

Beaux mulets de tir.

Belles vaches laitières.

—Aussi—

Buggies découverts et couverts harnais, wagons, &c.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 5 août

PAR S. GUINAULT.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

EPICERIES [illegible]

[illegible]

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur

[illegible]

7 jeunes belles vaches laitières fraîches en lait.

[illegible]

Succession de veuve Rufine Fernandez, Félix Fernandez vs. Antoine Molinari & alias pour un partage—No 27,118.

PAR S. GUINAULT, Encanteur

[illegible]

Succession de Alan Nach et sa femme

PAR S. GUINAULT, encanteur

[illegible]

Propriété sur la promenade Carondelet, en face du Vieux Bassin.

Succession de Veuve Honoré Alcidon.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Maison en bois située dans la rue Polymnie et un banc dans l'église St. Paul.

THOMAS HENDERSON vs ses créanciers et créanciers de Henderson, Terry & Co.

No 15,969.—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & Co. NICOLAS J. HOLY, encanteur

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes non expirées au [illegible]	$74,7[illegible]
Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1865.	
Sur les risques d'incendie	$185,126 77
Sur les risques de mer	33,825 06
Sur les risques de rivières	87,602 41
	306,[illegible] 73
Total des primes	$[illegible]
En moins Primes non expirées le 31 décembre 1865	$[illegible]
Primes remboursées	3,961 67
	[illegible]
Montant net des primes	$[illegible]
Pertes: Sur les risques d'incendie	$34,470 00
Sur les risques de mer	56,[illegible]
Sur les risques de rivières	51,744 19
Taxes	$[illegible]
Réassurances	13,[illegible]
Dépenses générales, intérêts etc.	[illegible]
Intérêt de scrip	21,[illegible]
	166,731 57
Bénéfice net	$[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Effets pour primes	$6,[illegible]
Billets garantis par nantissement et hypothèque	113,[illegible]
Dû pour primes en voie de perception	73,076 71
Actions de la Compagnie du Gaz, bons de l'Etat de la Louisiane, de la ville et autres bons	161,[illegible]
Scrips de différentes compagnies d'assurance	102,[illegible]
Propriétés foncières	26,[illegible]
En caisse	77,[illegible]
	560,[illegible]
En moins: Intérêt non réclamé sur scrip	$[illegible]
Intérêts payables sur scrip	[illegible]
Réclamations non encore réglées	13,[illegible]
	41,[illegible]
	$518,[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'on se souvienne qu'aujourd'hui, 9 janvier 1866, pardevant nous, soussigné, notaire public, dans et pour la susdite paroisse, se sont présentés Jules E. Tuyes, Président et J. W. Hincks, Secrétaire de la compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans à la Nouvelle-Orléans—lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, ont déclaré que le susdit tableau est exact et une copie fidèle des livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermentés et signés par devant moi, ce 9 janvier 1866. F. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Les directeurs ont résolu de déclarer un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes de la compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1865 et il sera émis pour ce dividende, des certificats à partir du 1er d'avril prochain.

L'intérêt de six pour cent dû sur les certificats (encore payés) de scrip, sera payé aux détenteurs ou à leurs ayants-cause, à partir du deuxième lundi de mars.

—DIRECTEURS—

A. Rochereau, G. W. Hancock, George Urquhart, J. A. White, W. F. Vredenburgh, T. Bailly Blanchard Jr, J. M. Caballero, Wm Stover, Jos. Reynaud, Chs. Lafitte, J. M. Lapeyre, Jules Tuyes.